



**Sainte-Martine**

Entre terres et rivières

# AVIS PUBLIC

## AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 février 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

**Numéro : 2023-431**

**Objet : Règlement concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$**

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 15 février 2023

Joanie Ouellet

Directrice des affaires juridiques et  
contractuelles et greffière adjointe

